Rapport d'activité 2012-2013

Guadeloupe
Guyane
Martinique
Mayotte
La Réunion
Saint-Barthélemy
Saint-Martin
Saint-Pierre-et-Miquelon

ODEADOM
Office de développement
de l'économie agricole
d'outre-mer

Le mot de la Directrice

La réalisation du rapport d'activité constitue un moment privilégié qui permet tout à la fois de faire le bilan d'une année écoulée en rappelant les principaux faits marquants, mais également de tracer des perspectives. Jusqu'à présent, le rapport d'activité de l'Office n'était disponible qu'en fin d'année pour présenter les activités de l'année n-1. Cette publication tardive était liée au décalage entre les campagnes de production et les opérations de paiement communautaire réalisées par l'Office.

J'ai souhaité que ce rapport d'activité soit plus en phase avec notre activité. C'est ainsi que désormais, le rapport d'une année sera disponible en début d'année suivante.

Dans la continuité de l'année 2011, les années 2012 et 2013 ont été marquées par une nouvelle montée en puissance de la mobilisation par l'ODEADOM des crédits mis en place suite au Conseil interministériel de l'outre-mer (CIOM) de novembre 2009.

De ce fait, l'activité des services a été encore une fois particulièrement soutenue au cours de ces deux années.

Par ailleurs, la mise en place de la nouvelle gouvernance dans la gestion des crédits d'intervention confie désormais à l'échelon local le soin de décider des priorités d'actions. Quelques difficultés ont été surmontées grâce à un dialogue renouvelé avec les Directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF) et à la mobilisation des équipes de l'Office.

La mise en place du paiement associé par convention avec l'Agence de services et de paiement (ASP) a allégé le travail au sein de l'Office et des DAAF. Une réflexion sur la révision du cadre d'intervention de l'Office (programmes sectoriels) dans un contexte de nouvelles programmations communautaires et de refonte des régimes d'aides a été initiée.

Dans le même temps, l'Office a poursuivi son action au bénéfice des filières sous la forme, notamment, de missions d'expertise, d'études et d'actions de communication. Les comités sectoriels mis en place en 2011 ont vu leur rôle conforté.

Soucieux de répondre à ses missions et notamment à celle d'organisme payeur du programme POSEI France, l'ODEADOM a réalisé un certain nombre de travaux au premier rang desquels figure la réflexion portant sur la mise en place du contrôle interne et une première proposition en matière de dispositif de suivi des aides publiques à l'agriculture d'outre-mer conformément à l'article D684-3 du Code rural et de la pêche maritime.

Enfin, à l'occasion du Conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire (CSO) qui s'est tenu le 17 septembre 2013, Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, a souhaité inscrire l'agriculture et l'agroalimentaire dans la démarche « France 2025 » initiée par le président de la République, en proposant aux différentes filières d'élaborer une démarche stratégique pour les prochaines années.

Cette mission confiée à l'ODEADOM pour les filières ultramarines a été initiée lors du Conseil d'administration de novembre 2013 et se poursuivra en 2014 dans les territoires, les comités sectoriels et le Conseil d'administration de printemps.

Je vous souhaite une bonne lecture à toutes et à tous. ■

Isabelle Chmitelin
Directrice

Sommaire

L'Office **p.2**
Les principales réalisations de la période 2012-2013 p.2
Les chiffres clefs p.5

Les filières **p.6**
La filière banane p.6
La filière canne-sucre-rhum p.9
Les filières de diversification p.12
Le Régime spécifique d'approvisionnement p.24

Annexes **p.26**

▾ Bananeraie (Guadeloupe)
© ODEADOM

Les principales réalisations de la période 2012-2013

La nouvelle gouvernance en matière de crédits nationaux d'intervention

La période 2012-2013 a vu la mise en application effective de la nouvelle gouvernance des crédits d'intervention de l'Établissement, présentée au Conseil d'administration du printemps 2011 et adoptée lors du Conseil de l'automne de la même année.

Cette nouvelle gouvernance permet désormais à chaque département d'outre-mer et à Saint-Pierre-et-Miquelon de décider des priorités d'affectation des crédits notifiés sous la forme d'enveloppes de droits à engager globalisées.

Ainsi, les décisions relatives aux projets à accompagner et la rédaction des projets de convention relèvent du niveau local.

Cette déconcentration des décisions reste néanmoins encadrée par les plafonds de crédits qu'il est possible d'engager, les règles définies par les aides d'État notifiées (ou exemptées de notification) aux services de la Commission européenne et le cadre fixé dans les programmes sectoriels.

Pour l'année à venir, les enveloppes de droit à engager font l'objet d'une adoption lors du Conseil d'administration du mois de novembre. Un rééquilibrage entre enveloppes affectées aux différents départements d'outre-mer et à Saint-Pierre-et-Miquelon peut être réalisé, le cas échéant, lors du Conseil d'administration du mois de mai, en fonction des engagements réalisés et des nouveaux besoins exprimés.

Paiement associé

La signature, en 2012, d'une convention cadre entre l'Agence de services et de paiement (ASP) et l'Office a permis la mise en place effective de la procédure de paiement dit « associé » pour la gestion des crédits d'intervention mobilisés en contrepartie nationale (ou en top up) aux dossiers émargeant au FEADER[1]. Désormais, les bénéficiaires n'ont plus qu'une convention à signer[2].
Cette procédure permet également d'accélérer les paiements puisque l'ASP verse en même temps la part relevant du FEADER et la part nationale. En 2012, c'est 0,3 M€ de crédits de l'Office qui ont été versés par l'ASP dans ce cadre. En 2013, ce montant s'est élevé à 2 M€.

[1] Fonds européen agricole pour le développement rural (deuxième pilier de la Politique agricole commune).
[2] Pour les dossiers dont le montant est inférieur à 23 000 €, une simple décision de la Directrice de l'ODEADOM est nécessaire

Le programme d'études et de missions 2012-2013

L'ODEADOM a initié en décembre 2012 une étude sur le développement de l'agriculture biologique dans les départements d'outre-mer. Cette étude a débuté en janvier 2013. Ses conclusions doivent être rendues en janvier 2014.

Cette étude, financée sur les crédits mis en place suite au Conseil interministériel de l'outre-mer (CIOM), vise à :
- produire une analyse factuelle de la situation des départements d'outre-mer au regard de l'agriculture biologique ;
- recenser et analyser pour chaque territoire les études ou initiatives déjà engagées ;
- conduire une phase comparative concernant la production dans des pays ayant des conditions climatiques comparables ;
- conduire une analyse économique du marché du Bio dans les DOM ;
- identifier de manière plus générale les facteurs pouvant constituer des opportunités ou des freins au développement de l'agriculture biologique ;
- proposer des actions permettant d'envisager un développement de la production AB dans les DOM, notamment dans le cadre des programmes agricoles communautaires ;
- proposer, en tenant compte de l'état actuel des recherches en cours et des résultats déjà obtenus, des pistes de recherche-développement éventuelles.

Par ailleurs, l'Office a, d'une part, confié à l'Institut technique de l'aviculture (ITAVI) la réalisation d'un état des lieux d'un projet d'abattoir de volailles et de lapins en Guadeloupe et de son portage et, d'autre part, financé plusieurs missions du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) portant notamment sur le foncier en Guyane et sur le volet biomasse en Martinique.

En réponse à une problématique identifiée par la DAAF de Mayotte, l'ODEADOM a accompagné une mission en faveur du développement de l'agroforesterie mahoraise. Après un diagnostic de la situation via des visites d'exploitations, une restitution et une formation en salle a eu lieu en juin 2013. Un rapport comprenant le bilan de cette mission et des recommandations en vue de la mise en place d'un programme cohérent d'agroforesterie a été remis en octobre 2013.

Enfin, à la demande des ministères en charge de l'agriculture et des outre-mer, l'ODEADOM a commandité une étude sur l'évaluation des aides publiques à la filière canne-sucre des départements d'outre-mer producteurs de sucre (soit la Guadeloupe, la Martinique et La Réunion). L'objectif est de fournir une analyse globale des aides à la filière canne-sucre et de leurs impacts au niveau de chaque DOM (impacts économique, social, environnemental et complémentarité avec les filières de diversification), en vue de proposer des pistes d'évolution. L'évaluation se déroule de septembre 2013 à fin avril 2014, avec des déplacements dans les DOM à l'automne 2013.

Partenariat *Terre d'Infos TV*

L'ODEADOM a conclu, en 2012 comme en 2013, un partenariat avec l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA) dans le cadre de la chaîne télévisuelle événementielle *Terre d'Infos TV*.
L'émission quotidienne, réalisée dans le cadre de ce partenariat, a été principalement consacrée aux productions de diversification et au développement endogène, notamment suite aux mesures décidées par le Conseil interministériel de l'outre-mer (CIOM).

Communication et promotion

Salon International de l'Agriculture

• En 2012

Pour la quinzième année consécutive, l'ODEADOM a été présent, en 2012, au Salon International de l'Agriculture (SIA), au cœur de l'espace outre-mer dans le pavillon consacré aux régions de France.

L'ODEADOM, en partenariat avec le Service de la statistique et de la prospective (SSP) du ministère chargé de l'agriculture, a présenté les premiers résultats pour l'outre-mer français du recensement agricole 2010, à savoir notamment :
• l'accentuation de la pression foncière aux Antilles ;
• l'augmentation de la taille moyenne des exploitations, hors Guyane ;
• la diminution du nombre d'exploitations, hors Guyane ;
• la concentration du potentiel économique dans les moyennes et grandes exploitations, mais des petites exploitations sont encore nombreuses dans certains départements d'outre-mer (DOM) ;
• les emplois agricoles sont surtout familiaux, sauf en Martinique ;
• la diminution du nombre d'exploitants de moins de quarante ans, en particulier en Martinique ;
• la féminisation : un exploitant sur deux est une femme en Guyane et à Mayotte ;
• une formation agricole suivie par un exploitant des DOM (hors Mayotte) sur cinq ;
• l'économie agricole est basée sur les cultures traditionnelles aux Antilles et à La Réunion et sur les cultures vivrières et fruitières en Guyane et à Mayotte ;
• le faible poids des productions animales spécialisées en termes d'exploitations et d'économie globale.

• En 2013

Durant ce salon, l'Office en partenariat avec la Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) et la Direction des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt a mis en avant la formation et l'installation des jeunes d'outre-mer en agriculture.

En ce qui concerne la formation, l'Office a présenté les structures d'enseignement public agricole en outre-mer, les formations et diplômes dans les départements d'outre-mer avec un rappel sur le niveau de formation des exploitants d'outre-mer[3] et un focus sur le lycée agricole de Coconi qui constitue un levier du développement agricole mahorais.

En matière d'installation, il y a lieu de retenir :
• le ministère en charge de l'agriculture accompagne les jeunes agriculteurs pour mettre en œuvre un projet économique viable en les soutenant financièrement *via* la politique de l'installation ;
• l'existence d'autres outils d'aide à la création d'activité, non spécifiques au secteur agricole, mais qui restent moins connus (principalement les dispositifs Nacre[4] et Accre[5]) ;
• les installations ultramarines présentent des spécificités (notamment des installations tardives et progressives).

[3] Données issues du recensement agricole 2010.
[4] Nouvel accompagnement pour la création ou la reprise d'entreprise.
[5] Aide au chômeur créant ou reprenant une entreprise (Accre).

Une grande campagne de promotion

L'Établissement a décidé de la mise en œuvre d'une grande campagne de promotion dans les aéroports et à bord des avions à destination de l'océan Indien et des départements français d'Amérique. Cette initiative vise à promouvoir les produits issus des filières de diversification de l'agriculture d'outre-mer.

D'un budget de 500 000 € financés sur crédits CIOM, elle est prévue pour durer vingt-quatre mois et a débuté respectivement en janvier 2013 pour les Antilles et la Guyane et au printemps 2013 pour Mayotte et La Réunion.

Cette action porte sur la consommation de produits agricoles et agro-alimentaires locaux et la découverte de la richesse de l'agriculture d'outre-mer.

L'objectif est de sensibiliser sur ces thèmes les touristes et les voyageurs/vacanciers originaires de ces territoires et attachés au développement de leur département d'origine (où réside encore une partie de leurs attaches familiales).

Cette action de sensibilisation s'adresse également aux habitants des départements d'outre-mer.

Les chiffres clefs

	2009	2010	2011	2012	2013	Variation 2013-2012
Évolution du plafond d'emploi (en ETPT)	37,20	37,89	37,93	39,94	40,02	0,20 %
Dépenses de fonctionnement (en M€)	3,84	3,97	4,15	4,16	4,15	-0,24 %
Dépenses d'intervention nationale (en M€)	4,68	7,75	14,51	25,28	31,13	23,17 %
dont crédits traditionnels (en M€)	*4,68*	*6,97*	*5,57*	*5,20*	*4,86*	*-6,45 %*
dont crédits « CIOM » (en M€)	*0,00*	*0,78*	*8,94*	*20,08*	*26,28*	*30,88 %*

Évolution des dépenses d'intervention nationale (en M€)

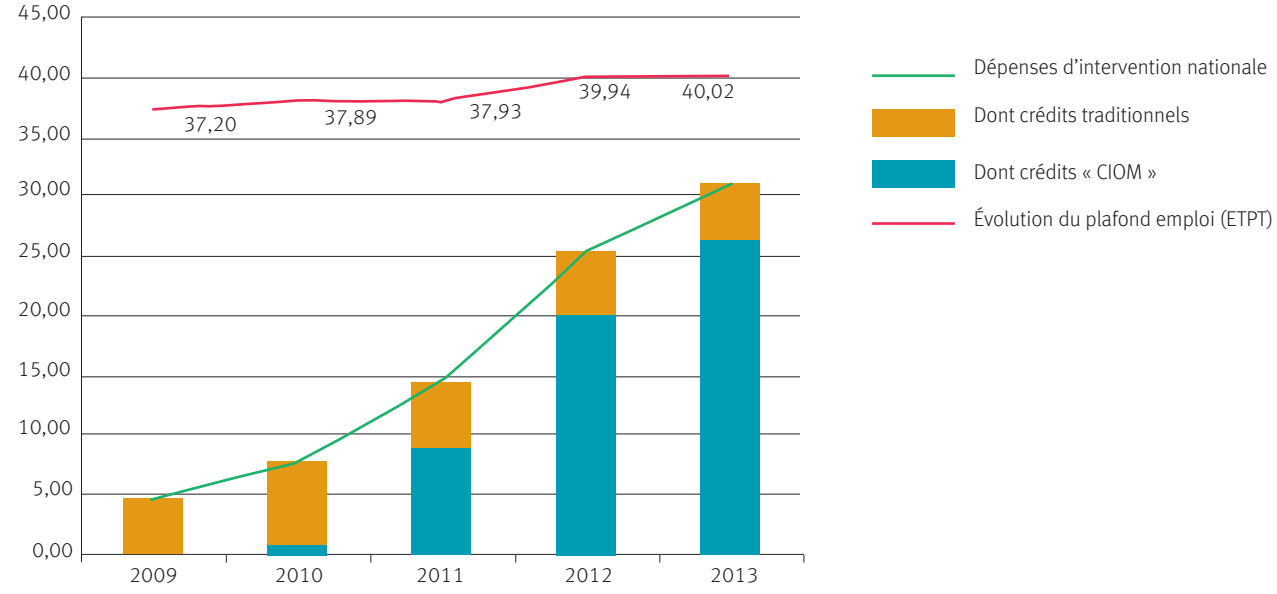

▲ Échantillonnage de la canne au centre de réception Sainte Rose (Guadeloupe)
© ODEADOM

▲ Bovins au piquet (Mayotte)
© ODEADOM

▼ Culture de fleurs ornementales (Saint-Pierre-et-Miquelon)
© ODEADOM

Les filières

Les interventions de l'ODEADOM en faveur des filières s'inscrivent dans le cadre des actions définies par les programmes sectoriels. Le choix des projets est fait localement grâce à la mise à disposition d'enveloppes de droits à engager pour chaque DOM/COM au travers d'un comité local d'examen qui priorise les projets sur lesquels l'intervention de l'Office va porter.

Une partie de ces crédits est mobilisée en contrepartie FEADER. La mise en œuvre de la procédure de paiement associé a donné lieu à quatre conventions spécifiques tripartites avec les préfets de chacune des régions, signées durant le premier semestre 2012. Elle simplifie les démarches des bénéficiaires et accélère les paiements.

En 2012, sur 17 141 343 € notifiés aux départements, 7 847 335,22 € (y compris crédits CIOM) ont été engagés en contrepartie FEADER toutes filières confondues. En 2013, 14 901 100 € ont été notifiés, dont 5 568 240,78 € sont mobilisés en contrepartie FEADER.

Les montants payés sur cette convention correspondent à l'avance contractuelle de 30 %. En décembre 2013, le paiement de la part nationale s'est élevé à 2 410 176,48 € dont 329 571,32 € payés au titre des engagements 2012 et 2 080 605,16 € au titre des engagements 2013.

La filière banane

La situation de la filière

Les faits marquants de l'année 2013

En 2013, la filière banane est confrontée à un double défi : l'installation sur les deux îles de la cercosporiose noire (*focus page 8*) et l'interdiction (avec des dérogations de courtes durées) des traitements aériens pour lesquels les moyens terrestres de remplacement ne sont pas encore aussi performants d'un point de vue environnemental. La gestion des circonstances exceptionnelles liées à la cercosporiose noire a nécessité une mobilisation accrue de l'Office : définition des modalités de mise en œuvre du dispositif, contrôles terrain supplémentaires effectués par les contrôleurs de l'Office accompagnés par un agent du service Grandes Cultures. Un dispositif équivalent a également été appliqué pour gérer les suites du passage de la tempête tropical *Chantal* sur la Martinique durant l'été 2013.

Les modalités d'intervention de l'Office (crédits communautaires et nationaux)

Les **crédits d'interventions communautaires** sont mobilisés au travers du programme POSEI qui a fixé à 129,1 M€ le montant de l'enveloppe réservée aux Antilles. Le programme POSEI France, approuvé par la Commission européenne le 22 août 2007 et ses modifications, ainsi que la circulaire du ministère chargé de l'agriculture C2013-3055 du 21 mai 2013 ont constitué la base réglementaire pour le paiement de l'aide POSEI banane 2012.

La Commission européenne ayant publié le règlement (CE) n° 776/2012 autorisant le paiement d'une avance de 50 % de certaines aides directes dont le POSEI banane à partir du 16 octobre 2012 (début de l'exercice FEAGA 2013), 59,82 M€ ont été versés aux groupements antillais le 19 octobre 2012. Le solde de l'aide – soit 69,16 M€ – a été versé le 6 décembre 2012 soit un total de 128,98 M€. La différence avec l'enveloppe de 129,1 M€ correspond au paiement d'un complément d'aide compensatoire banane au titre de 2006 versé à une exploitation.

En raison des accords bilatéraux conclus entre les pays exportateurs de bananes d'Amérique centrale et du pacte andin, un complément POSEI exceptionnel de 40 M€ a été accordé – en guise de compensation – aux producteurs des régions ultrapériphériques, dont 18,52 M€ pour les Antilles françaises pour la campagne 2012. Ce complément a été versé aux planteurs le 23 mai 2013.

Au final, **147,5 M€** auront été versés au titre de **2012** aux 626 planteurs de la Guadeloupe et de la Martinique. Pour l'aide POSEI 2013, le règlement (UE) n° 1181/2013 relatif à la discipline financière applicable aux aides directes a eu pour conséquence la réduction de 2,453658 % des montants calculés pour chaque planteur (avec une franchise de 2 000 €). Les aides versées se sont élevées à 125,95 M€ au lieu de 129,1 M€.

Les **crédits nationaux** interviennent principalement en contrepartie des actions de développement rural financées par le FEADER dans le cadre du Programme de développement régional (PDR) de la Guadeloupe et de la Martinique pour la période 2007-2013. L'ODEADOM mobilise des moyens pour accompagner tous les stades de la production.

Le plan banane durable (PBD1), dont les actions ont fait l'objet d'un avis favorable du Conseil d'administration, constitue le principal cadre d'intervention.

Les crédits nationaux de l'Office financent également le suivi du marché national, communautaire et international de la banane grâce à un partenariat avec le CIRAD établi dans le cadre d'un marché public et l'édition annuelle d'un recueil statistique complet. Ainsi, une réunion bimestrielle de la commission de suivi de marché, présidée par la Directrice de l'ODEADOM, réunit l'ensemble des représentants des producteurs, importateurs et mûrisseurs actifs sur le marché français.

Le recueil statistique annuel reprend l'ensemble des éléments concernant le marché de la banane. Il est largement diffusé.

Enfin, l'Office accompagne en 2013 les premiers projets de l'Association interprofessionnelle de la banane (AIB) en mobilisant 8 000 € pour financer l'établissement d'échelles colorimétriques favorisant une meilleure commercialisation de la banane sur le marché français.

L'Office mobilise aussi des fonds communautaires et nationaux pour la **promotion du logo RUP** à hauteur de 646 k€ en 2013 (dont 59 k€ de crédits nationaux). Il s'agit d'un programme commun à la France, l'Espagne et le Portugal qui promeut ce logo associé aux productions de bananes antillaises, canariennes et madériennes.

Production 2012 et mobilisation des crédits communautaires et nationaux (2012 et 2013)

Chiffres clés de la filière banane en 2012

(Source : UGPBAN)

Chiffre d'affaires 2012 : 146 369 k€.
Production commercialisée en 2012 : 251 718 tonnes.
Ports de livraison en Europe : Dunkerque, Fos-sur-Mer, Montoir, Rouen, Sète, Algésiras.
Répartition des ventes : 75 % en France, 25 % en expédition intracommunautaire (Royaume-Uni, Tchéquie, Espagne, Portugal, Pologne, Italie, Allemagne, Roumanie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Slovénie).
La totalité de la production est commercialisée au sein de l'Union européenne.

Évolution de la production aux Antilles

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Martinique									
Nombre d'exploitations	634	569	570	524	484	449	435	420	418
Superficie (hectares)	9 171	7 786	6 980	6 150	5 342	7 368	6 980	6 375	6 274
Production commercialisée (tonnes)	245 158	222 146	220 775	130 758	141 366	179 440	199 087	180 949	184 795
Guadeloupe									
Nombre d'exploitations	316	235	234	208	214	207	208	209	208
Superficie (hectares)	3 397	2 749	1 900	1 755	1 652	1 819	1 940	1 921	2 067
Production commercialisée (tonnes)	58 938	53 961	47 810	40 042	45 939	55 675	42 552	61 516	66 923
Antilles									
Nombre d'exploitations	950	804	804	732	698	656	643	629	626
Superficie (hectares)	12 568	10 535	8 880	7 905	6 994	9 802	8 920	8 296	8 341
Production commercialisée (tonnes)	304 096	276 107	268 585	170 840	187 305	235 115	241 639	242 465	251 718

Source : dossiers d'aides communautaires ODEADOM.

Les crédits communautaires (POSEI)

Aide POSEI Banane 2012 (en M€)	Guadeloupe	Martinique	Antilles
Avance	14,52	45,30	59,82
Solde	15,62	53,54	69,16
Sous-total	30,14	98,84	128,98
Complément	4,33	14,19	18,52
Total	**34,47**	**113,03**	**147,50**
Aide POSEI Banane 2013 (en M€)	**Guadeloupe**	**Martinique**	**Antilles**
Avance	15,29	48,36	63,65
Solde	16,00	46,30	62,30
Total	**31,29**	**94,66**	**125,95**

Les crédits nationaux

Programme sectoriel (PBD1) : montants validés localement pour 2012 et 2013 (en k€)	Guadeloupe		Martinique		Antilles	
	2012	2013	2012	2013	2012	2013
Investissements	216,26	151,11	150,28	121,58	366,54	272,69
Encadrement technique	122,67	161,65	82,59	142,65	205,26	304,30
Institut technique tropical (IT^2)	56,49	57,40	-	-	56,49	57,40
Total	**395,42**	**370,16**	**232,87**	**264,23**	**628,29**	**634,29**

La cercosporiose noire

La cercosporiose noire est un champignon qui s'attaque à la feuille du bananier. La Martinique a été atteinte dès septembre 2010 alors que cette maladie n'est arrivée que début 2012 en Guadeloupe. Ses conséquences sont les baisses de rendement et les mûrs d'arrivages. Elle nécessite une lutte spécifique et concertée laquelle n'a vraiment été mise en œuvre qu'en 2012 dans les deux îles, la Guadeloupe bénéficiant de l'expérience de la Martinique. Pour la campagne 2012, la généralisation de la lutte et ses conséquences sur la production antillaise constituent une circonstance exceptionnelle qui est prise en compte pour le traitement de l'aide POSEI 2013. Pour les années suivantes, le programme POSEI France est modifié en conséquence.

À long terme, le CIRAD cherche à produire une variété résistante à la cercosporiose noire. L'Institut technique tropical (IT^2) teste actuellement une variété prometteuse la FHLORBAN 925 dont le murissage est également évalué par l'UGPBAN *via* sa filiale FRUIDOR.

La filière canne-sucre-rhum

La situation de la filière

Les faits marquants de l'année 2013

Dans le double contexte de réflexion sur l'évolution du POSEI, et de la fin annoncée des quotas sucriers en 2015, l'ODEADOM a financé en 2013 une étude d'évaluation du dispositif d'accompagnement de la filière sucre (aides nationales et communautaires) des départements de la Guadeloupe, de la Martinique et de La Réunion. La Guyane n'entre pas dans le champ de cette étude dans la mesure où elle n'a pas d'activité sucrière. Cette évaluation vise à alimenter le travail d'actualisation de la stratégie dans le cadre de l'évolution du POSEI. Les résultats de l'étude sont attendus mi 2014.

Les modalités d'intervention de l'Office (crédits communautaires et nationaux)

Les **crédits d'interventions communautaires** sont mobilisés au travers du programme POSEI sous la forme de trois aides :

- l'aide forfaitaire d'adaptation de l'industrie sucrière accordée aux entreprises sucrières qui acceptent en contrepartie des engagements précis en matière de paiement des cannes aux planteurs, de réalisation d'actions de modernisation et d'écoulement des sucres produits. Cette aide tout département confondu s'est élevée en 2012 à 59,2 M€ ;
- l'aide au transport de la canne à sucre qui vise à compenser l'impact sur les coûts de transport des cannes des bords de champs vers les balances de pesée. Cette aide représente 9,4 M€ en 2012 ;
- l'aide à la transformation de la canne à sucre en rhum agricole est accordée aux distillateurs pour la transformation de la canne produite dans les départements d'outre-mer en rhum agricole, dans la limite de 88 757 HAP pour le rhum agricole. Le montant des crédits mobilisés dans ce dispositif a été de 5,5 M€ en 2012.

Les **crédits nationaux** interviennent majoritairement dans le cadre des Contrats de projet État-région (CPER) et des Programmes de développement ruraux régionaux, relevant du deuxième pilier de la Politique agricole commune (FEADER). L'Office mobilise des crédits nationaux qui lui sont délégués par le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.
Le choix des actions à conduire dans le cadre des programmes sectoriels validés en Conseil d'administration est arrêté depuis 2012 par le partenariat local, conformément à la nouvelle gouvernance.

Production et mobilisation des crédits communautaires et nationaux (2012)

La filière canne joue un rôle important au sein de l'économie agricole des départements d'outre-mer en termes de complémentarité entre les productions agricoles. Elle contribue fortement au maintien des emplois dans les bassins agricoles ainsi qu'au maillage du territoire par ses unités industrielles. Elle est un atout majeur quant à la durabilité de la production agricole par :

- la protection des sols contre l'érosion ;
- la préservation de l'environnement par un usage restreint des intrants ;
- l'approvisionnement en énergie renouvelable (bagasse pour les centrales à charbon) et le développement des bioénergies (bioéthanol et méthane).

La filière canne à sucre constitue un des piliers de l'économie des DOM, tout particulièrement pour La Réunion et la Guadeloupe où la canne occupait en 2012 respectivement 24 516 hectares soit 57 % de la SAU (surface agricole utile) et 14 173 hectares soit 43,5 % de la SAU. Les quelque 7 885 exploitations cannières des trois départements d'outre-mer emploient l'équivalent de 7 100 personnes à plein-temps. Les sucreries de La Réunion emploient plus de 500 personnes, celles de la Guadeloupe 300, celles de la Martinique plus de 100. À La Réunion, le sucre représente près de la moitié des exportations de produits alimentaires (48,6 %), alors qu'en valeur, les produits alimentaires représentent en 2010 plus de 60 % des exportations totales de l'île. Au total, on compte presque 23 000 emplois liés au secteur canne, sucre et rhum, en incluant l'énergie.

La restructuration de l'industrie sucrière des départements d'outre-mer est parvenue à son terme. Il ne reste que cinq unités de production : deux à La Réunion, une à la Martinique et deux en Guadeloupe (une en Guadeloupe « continentale » et une sur l'île de Marie-Galante).

Le programme POSEI vise à soutenir les unités restantes, outils de valorisation sur place de la principale culture avec la banane. Ce soutien doit contribuer au développement de la filière sur la base d'une utilisation durable des ressources naturelles.
Dix-sept distilleries agricoles (neuf en Guadeloupe, sept à la Martinique et une en Guyane) produisent du rhum agricole. À La Réunion, l'essentiel du rhum provient de la distillerie de la mélasse (rhum de sucrerie), une seule distillerie produit du rhum agricole et à des niveaux très

modestes (500 HAP). En revanche, en Martinique, 83 % du rhum produit est du rhum agricole préparé à partir de 66 % de la production de canne de ce département. En Guadeloupe, le rhum agricole ne représente que 44,8 % de la production de rhum et 7 % de la production de canne. Enfin, en Guyane, la seule destination de la canne est la transformation en rhum agricole par la seule distillerie du département. Malgré tout, la production locale reste insuffisante pour couvrir la demande intérieure et le rhum antillais s'exporte vers la Guyane.

Après une progression de 30 % sur la période 2006-2009, l'allocation 2012, stable depuis trois ans, s'élève à 74,9 M€. En termes de consommation de répartition entre départements, seule la Guyane présente des évolutions annuelles de réalisation conséquentes liées au faible nombre de producteurs de canne et aux travaux de modernisation entrepris par l'unique distillerie du département.

Guadeloupe

En 2012, le Comité technique de la canne à sucre (CTCS) met en œuvre une nouvelle activité de schémas de sélection variétale nécessitant un soutien tout particulier de l'Office. Cette activité de sélection variétale pour le CTCS s'ajoute à l'activité multiplication en schéma de pépinière et nécessite donc un accroissement du personnel technique.

L'Office apporte également son concours au financement de quatre techniciens par SICA cannière (SICADEG, SICAGRA, SICAMA et UDCAG) dont les missions sur le terrain se définissent essentiellement par :

- l'encadrement technique des producteurs ;
- la mise en œuvre et le suivi des pépinières en lien avec le CTCS ;
- des déclarations de surface graphique, *via* AGRIGUA, et des mesures par GPS des parcelles ;
- la gestion du fichier « planteur » et l'instruction des demandes de numéros pacage ;
- la constitution des demandes d'aides des producteurs et la redistribution des aides publiques.

Crédits 2012 (en €)	Martinique	Guadeloupe	La Réunion	Guyane	Total
Aide au transport	514 287,26	2 452 887,89	6 946 573,81	9 401,03	**9 923 149,99**
Aide à la transformation	4 079 512,70	1 425 584,07	0,00	163 460,88	**5 668 557,65**
Aide forfaitaire d'adaptation de l'industrie sucrière des DOM	1 066 000,00	13 971 000,00	44 163 000,00	0,00	**59 200 000,00**
Total payé	**5 659 799,96**	**17 849 471,96**	**51 109 573,81**	**172 861,91**	**74 791 707,64**

▾ Champ de cannes à sucre réunionnais (La Réunion)
© ODEADOM

▾ Coupe manuelle de la canne à Marie-Galante (Guadeloupe)
© ODEADOM

▾ Fagots de cannes coupées manuellement à Marie-Galante (Guadeloupe)
© ODEADOM

Martinique

Les crédits sont utilisés à parts égales pour des investissements individuels dans les exploitations agricoles et pour soutenir la filière rhumière par la réalisation d'actions de promotion, d'encadrement des opérateurs et de contrôle de la qualité des rhums sous AOC.

L'ODEADOM apporte son concours financier aux actions d'encadrement dans le cadre du programme sectoriel 2007-2013, agréé le 25 juin 2007.

L'Office contribue ainsi au financement d'un ingénieur du Syndicat de défense de l'AOC (SDAORAM). Il assure les contrôles en distilleries, l'encadrement technique des producteurs sous AOC et la promotion collective des rhums AOC Martinique.

L'ODEADOM participe également au financement des actions conduites par le Centre technique de la canne et du sucre (CTCS), lesquelles portent sur :
- l'encadrement technique des planteurs ;
- l'étude pour l'optimisation du process et l'amélioration de la qualité physico-chimique des rhums traditionnels de sucrerie ;
- l'étude de l'impact de l'utilisation de l'acide sulfurique sur la formation des composés soufrés et sur le profil sensoriel des rhums.

L'Office s'inscrit enfin en contrepartie nationale des aides aux investissements individuels dans le cadre d'actions inscrites dans le programme de développement rural de la Martinique (mécanisation des exploitations, replantation des parcelles de canne et améliorations foncières apportées aux exploitations).

◂ Moulin de distillerie (Guyane)
© ODEADOM

La Réunion

Ce département a fait le choix de réserver ses crédits à la modernisation des sucreries.

Dans le cadre du programme sectoriel réunionnais (2008-2013), agréé le 10 juin 2008, l'Office apporte son concours financier aux investissements réalisés par les deux sucreries du département.

Les crédits nationaux engagés

	Guadeloupe	Martinique	La Réunion	Total
2012	341 014 €	200 873 €	291 902 €	**833 789 €**
2013	229 969 €	60 157 €	292 000 €	**582 126 €**

La filière canne-rhum en Guyane

En Guyane, la distillerie Saint-Maurice est l'unique destination des cannes produites par soixante-douze planteurs dont seulement sept sont éligibles à l'aide au transport.
De juillet 2012 à mars 2013, la rhumerie a fermé ses portes pour d'importants travaux. Cette fermeture devrait lui permettre d'augmenter sa productivité : « *Avec moins de cannes, faire plus de rhum* » selon Ernest Prévot, gérant de la distillerie familiale.
La filière canne-rhum en Guyane représente 140 hectares cultivés, environ 10 000 tonnes de cannes produites chaque année et 2 625,57 HAP de rhum agricole en 2012. Pourtant, les surfaces cultivées varient chaque année. Après deux ou trois ans, beaucoup de producteurs abandonnent leur plantation en raison de la faible disponibilité des amendements organiques et du coût élevé des importations d'engrais.
Avec un potentiel de production important, Saint-Maurice veut reconquérir son marché intérieur concurrencé depuis plusieurs années par le rhum antillais, et développer ses expéditions vers la métropole.

Les filières de diversification

Concernant les **filières de diversification (animale et végétale)**, les engagements en contrepartie FEADER se répartissent de la façon suivante par département :

Répartition des engagements FEADER

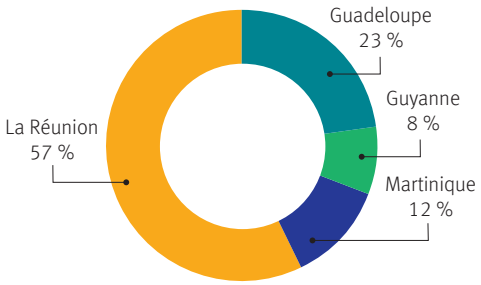

Ils ont permis le financement de trois projets importants en faveur des filières d'élevage :
- usine de *pet food* (La Réunion) ;
- abattoir de volailles (La Réunion) ;
- construction et exploitation d'une nouvelle usine de provanderie.

Les filières de diversification végétale

Les faits marquants de la période 2012-2013

En **Guadeloupe**, l'ODEADOM participe au renforcement de l'encadrement technique des producteurs, ainsi qu'à des projets d'investissements collectifs ou en exploitations agricoles en contrepartie des aides communautaires du FEADER. À titre d'exemple, en 2012, l'ODEADOM a contribué au financement de l'aménagement d'une station de conditionnement au sein d'une organisation de producteurs.

En **Guyane**, l'ODEADOM a poursuivi son soutien aux différentes organisations professionnelles, coopératives ou associations, dans leur fonctionnement comme dans leurs besoins en formation, études et investissements. 2012 a été, aussi, l'occasion de lancer le programme d'inscription de quinze plantes à la pharmacopée, démarré en 2011 dans les autres DOM. C'est également au cours de cette année que l'interprofession APIFIVEG est née. Soutenue en 2012 par l'ODEADOM, elle démarre lentement son activité en 2013.

En **Martinique**, outre les aides à l'appui technique et administratif, l'ODEADOM est intervenu en cofinancement FEADER sur les deux exercices en faveur de nombreux investissements dans les exploitations individuelles. Un accent particulier a été mis sur le soutien à la nouvelle interprofession IMAFLHOR. En 2013, un conseil spécifique a été apporté à l'organisation de producteurs SOCOPMA, en difficulté depuis 2012.

Pour **La Réunion**, l'ODEADOM a poursuivi le financement des actions engagées précédemment. Peu de financement de l'Office sont engagés en contrepartie FEADER, la plupart des aides sont mobilisées, à partir des régimes d'aides d'État en vigueur. En 2013, l'ODEADOM a participé à la mise en place d'une unité d'élevage d'auxiliaires dans le cadre du développement des méthodes de luttes alternatives. Un travail important a été mené par les professionnels avec l'objectif de renforcer la structuration. Ce qui a abouti, en 2013, à la création d'ARIFEL, la nouvelle interprofession végétale.

Sur les trois départements de la Guadeloupe, de la Martinique et de La Réunion, douze organisations de producteurs sont reconnues comprenant un peu moins de 800 adhérents, et huit sont en phase de pré-reconnaissance avec environ 250 adhérents.

L'intervention de l'ODEADOM à **Mayotte** a pour objectif d'accompagner l'effort d'organisation de la production, à travers l'appui aux coopératives et/ou aux associations, mais également à travers des investissements structurants. Elle vise également à soutenir l'appui à la formation et au conseil auprès des agriculteurs. Un appui particulier a été apporté dans ce sens au lycée de Coconi pour la réalisation de stages dans le cadre de formation initiale, mais également la formation de maîtres de stage pour favoriser l'accueil des stagiaires.

À **Saint-Pierre-et-Miquelon**, l'ODEADOM a participé au financement d'une mission d'expertise technique des serres horticoles et maraîchères, ainsi qu'à quelques investissements de productions.

RITA Réseau d'innovation et de transfert agricole dans les DOM

De plus, l'ODEADOM collabore au déploiement du réseau **RITA** (Réseau d'innovation et de transfert agricole) dans les DOM, ainsi qu'à son évaluation. L'Office est encore intervenu en 2012 et 2013 pour financer des actions spécifiques à La Réunion.

ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER L'UTILISATION DES PHYTOS

Enfin, l'Office poursuit la mise en œuvre des actions de l'axe 6 du plan **Écophyto** à travers les conventions de ressources affectées conclues avec l'ONEMA. Pour 2012, le montant total des crédits mis à disposition pour l'expérimentation s'élevait à 391 026 €.
Le taux d'engagement est de 80 %. Le taux d'exécution est plus faible (63 %), par rapport à la convention de ressources affectées conclue entre l'ODEADOM et l'ONEMA. Seule la Guyane n'a pu mettre en œuvre le programme de 2012, faute d'un maître d'ouvrage identifié.
L'action transfert de compétence a été pleinement lancée uniquement à la Martinique.

En 2013, les crédits affectés à l'axe 6 du plan Ecophyto sont de 810 649 € pour les actions d'expérimentation et 200 000 € pour la mise en œuvre des actions de transfert de compétence et de structuration. 875 756,15 € ont été engagés sur ces deux actions. Trois projets ont démarré en Guyane. L'action de transfert a pu être engagée en Guyane et à Mayotte pour la première année.

2013 a été également l'occasion d'une rencontre inter DOM au cours d'un séminaire tenu en novembre 2013 à Paris, le précédent ayant eu lieu en 2011. L'objectif de ce séminaire était de faire le point sur la mise en œuvre du plan Écophyto dans les DOM dans son ensemble.

▾ Melons sur champ (Guadeloupe)
© ODEADOM

▴ Ananas (La Réunion)
© ODEADOM

◂ Héliconia (Martinique)
© ODEADOM

Les modalités d'intervention de l'Office sur crédits nationaux

En 2012, les engagements en faveur des productions végétales (hors engagements en contrepartie FEADER) sont de 3 400 678 €.

Interventions de l'ODEADOM sur crédits nationaux en 2012 : engagements/paiements

	Encadrement	Investissements	Assistance technique	Recherche et développement	Total
Guadeloupe					
Ciom		*42 979,00 €*			*42 979,00 €*
Total		**42 979,00 €**			**42 979,00 €**
Guyane					
Traditionnel	23 750,00 €		11 165,00 €		34 915,00 €
Ciom	*34 580,00 €*		*100 972,00 €*	*15 000,00 €*	*150 552,00 €*
Total	**58 330,00 €**		**112 137,00 €**	**15 000,00 €**	**185 467,00 €**
Martinique					
Traditionnel	172 932,00 €	18 804,00 €			191 736,00 €
Ciom		*191 461,00 €*	*98 633,00 €*		*290 094,00 €*
Total	**172 932,00 €**	**210 265,00 €**	**98 633,00 €**		**481 830,00 €**
Mayotte					
Traditionnel	390 501,00 €		44 900,00 €		435 401,00 €
Ciom		*909 560,00 €*	*254 940,00 €*		*1 164 500,00 €*
Total	**390 501,00 €**	**909 560,00 €**	**299 840,00 €**		**1 599 901,00 €**
La Réunion					
Traditionnel	250 800,00 €	15 000,00 €	43 803,00 €	409 598,00 €	719 201,00 €
Ciom		*71 000,00 €*	*107 900,00 €*	*165 200,00 €*	*344 100,00 €*
Total	**250 800,00 €**	**86 000,00 €**	**151 703,00 €**	**574 798,00 €**	**1 063 301,00 €**
Saint-Pierre-et-Miquelon					
Ciom		*7 200,00 €*	*20 000,00 €*		*27 200,00 €*
Total		**7 200,00 €**	**20 000,00 €**		**27 200,00 €**
Total général	**872 563,00 €**	**1 256 004,00 €**	**682 313,00 €**	**589 798,00 €**	**3 400 678,00 €**

La différence avec les montants engagés en 2011 s'explique par une forte mobilisation des crédits venant en contrepartie FEADER. Notamment en Guadeloupe où 99 % des crédits de l'Office sont mobilisés dans ce cadre, et par une moindre mobilisation de crédits CIOM (d'importants projets ayant été engagés en 2011).

Les paiements de l'année 2012 s'élèvent à **3 952 817 €**. Ils correspondent aux actions engagées au cours de l'année mais surtout aux engagements des années antérieures et notamment à ceux de l'année 2011.

Interventions de l'ODEADOM sur crédits nationaux en 2013 : engagements/paiements

	Encadrement	Investissements	Assistance technique	Recherche et développement	Divers	Total
Guadeloupe						
Ciom		*203 708,93 €*				*203 708,93 €*
Total		**203 708,93 €**				**203 708,93 €**
Guyane						
Traditionnel	99 750,00 €					99 750,00 €
Ciom		*24 000,00 €*	*118 500,00 €*			*142 500,00 €*
Total	**99 750,00 €**	**24 000,00 €**	**118 500,00 €**			**242 250,00 €**
Martinique						
Traditionnel	147 847,11 €		35 000,00 €			182 847,11 €
Total	**147 847,11 €**		**35 000,00 €**			**182 847,11 €**
Mayotte						
Traditionnel	435 628,00 €		50 050,00 €			485 678,00 €
Ciom	*279 155,60 €*	*130 117,00 €*	*55 000,00 €*			*464 272,60 €*
Total	**714 783,60 €**	**130 117,00 €**	**105 050,00 €**			**949 950,60 €**
La Réunion						
Traditionnel	193 713,00 €		31 720,00 €	489 557,00 €	6 000,00 €	720 990,00 €
Ciom		*62 175,00 €*		*267 637,50 €*		*329 812,50 €*
Total	**193 713,00 €**	**62 175,00 €**	**31 720,00 €**	**757 194,50 €**	**6 000,00 €**	**1 050 802,50 €**
Total général	**1 156 093,71 €**	**420 000,93 €**	**290 270,00 €**	**757 194,50 €**	**6 000,00 €**	**2 629 559,14 €**

▲ Hibiscus Abel Moscus (Martinique)
© ODEADOM

▲ Papayes (Guadeloupe)
© ODEADOM

Les modalités d'intervention de l'Office sur crédits communautaires

Les mesures dédiées aux filières de diversification végétale comportent trois volets :

- la mesure « fruits et légumes, cultures vivrières, fleurs et riz » bâtie sur trois types d'aides : la commercialisation (hors région de production et marché local), la transformation et l'accompagnement (transport, conditionnement, qualité…) ;
- la mesure « plantes aromatiques, à parfum et médicinales » composée d'aides à la production, au maintien de surfaces et à la fabrication ;
- la mesure structuration des filières qui mobilise essentiellement des actions collectives de type promotion, connaissance et fonctionnement des marchés et animation de filière…

Paiements production végétale de diversification (en milliers €)

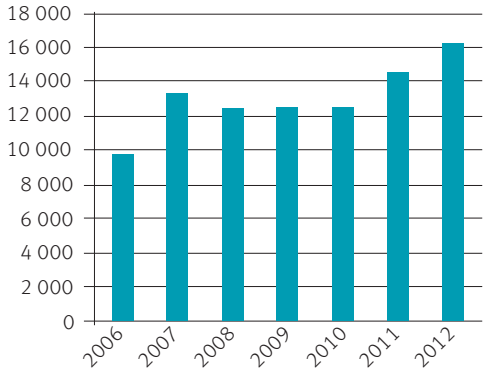

En 2012, le programme a fait l'objet de nombreuses modifications, dont deux majeures :

- l'aide à la commercialisation sur le marché local est étendue aux produits destinés à la transformation, l'obligation d'un prix d'achat de référence est supprimée ;
- l'éligibilité au transport inter DFA est étendue au transport aérien.

Les réalisations en termes budgétaires sont en forte augmentation entre 2011 et 2012 (+11,1 %), nécessitant ainsi la mobilisation complémentaire de crédits du CIOM à hauteur de 2 800 000 € pour une allocation budgétaire communautaire initiale de 14,5 M€.

Cette hausse concerne essentiellement les aides à la commercialisation sur le marché local et hors région de production.

30 255 tonnes sont commercialisées sur le marché local contre 27 710 tonnes en 2011, et 5 940 tonnes destinées au marché de la partie continentale de l'Union européenne contre 4 499 tonnes en 2011. L'augmentation traduit en partie un accroissement des tonnages commercialisés par les organisations de producteurs, groupements ou structures collectives. Mais cet accroissement est à pondérer du fait de l'extension de l'aide aux produits destinés à la transformation.
Les circonstances exceptionnelles ont été activées en 2012, sur les productions des fruits et légumes pour la Guadeloupe et les plantes à parfum à La Réunion.

Enfin, la structuration de ces filières se poursuit avec 21 OP/GPPR actuellement en activité, contre 11 en 2007. On constate cependant que les aides à la structuration ont été plus faiblement mobilisées, les interprofessions de la

47 plantes inscrites à la pharmacopée

Le CIOM du 6 novembre 2009 a identifié la valorisation de la biodiversité ultramarine comme une opportunité en termes de développement économique.
Sur la base du rapport réalisé en 2009 par l'ODEADOM, l'ONIPPAM, et en liaison avec les associations spécialisées de chacun des DOM, l'inscription à la pharmacopée nationale des plantes d'outre-mer utilisées quotidiennement dans chacun des départements pour les soins a été identifié comme une action à conduire de manière prioritaire. 15 plantes par département, ont fait l'objet d'un travail particulier soutenu financièrement par l'ODEADOM pour un montant engagé de 300 000 € et qui a abouti en 2013 à l'inscription de 47 plantes nouvelles issues des DOM.
La Guyane a initié ce programme en 2012 pour une quinzaine d'autres plantes et l'action s'est poursuivie en 2013.
Cette étape de reconnaissance par l'État des produits traditionnels de santé des DOM marque un changement important sur le plan culturel et identitaire. Cette obligation remplie, il reste maintenant à s'appuyer sur cette nouvelle situation réglementaire pour le véritable objectif de l'action : le développement économique des DOM entre environnement (conservation et cueillette des plantes), agriculture (sélection, multiplication, culture, récolte et transformation/conditionnement) et santé (délivrance des produits et consommation).
Cette action a été conduite en partenariat avec FranceAgriMer, et par les associations locales : l'APLAMEDAROM, Guyane technopole, le PARM et l'ADPAPAM.
Un rapport a été élaboré par la Fédération des conservatoires botaniques nationaux (FCBN) en collaboration avec le Conservatoire botanique de Corse qui pourrait servir de socle à un futur cahier des charge de cueillette durable, adapté à la situation des DOM-COM. La prochaine programmation RITA pourrait s'emparer de la problématique plantes à parfums et médicinales.

Guadeloupe et de la Martinique éprouvant des difficultés à fédérer les différents acteurs des filières et par conséquent à mettre en œuvre les actions du programme.

En 2013, la mesure « Réseaux de référence » est étendue aux filières végétales avec un lancement du réseau envisagé en 2014. Il concerne quatre départements d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique et La Réunion), et consiste à mettre en place un dispositif « d'élaboration et de collecte de références technico-économiques sur les différents systèmes de productions » et « d'un suivi-évaluation des filières végétales ». Il doit être cohérent avec les autres réseaux déjà déployés ou à venir.

Les filières de diversification animale

Les faits marquants de la période 2012-2013

L'ensemble des interventions de l'ODEADOM en faveur des filières d'élevage s'inscrit dans le cadre d'enveloppes de droits à engager pour chaque DOM. Des programmes sectoriels propres à chaque filière précisent les priorités d'actions à engager sur crédits nationaux (y compris les crédits mobilisés suite aux décisions du Conseil interministériel de l'outre-mer (CIOM).

L'Office apporte en particulier son appui pour favoriser le développement des partenariats entre les secteurs amont (industrie de l'alimentation du bétail) et aval (abattage, découpe, transformation, distribution, consommation) dans le cadre d'interprofessions à l'échelle de chaque département ou collectivité.

Ainsi, en **Guadeloupe**, l'ODEADOM soutient les filières d'élevage en intervenant sur des projets en contrepartie des aides communautaires au titre du FEADER. Il s'agit de projets de renforcement de l'encadrement des adhérents des structures coopératives, ou de développement d'investissements en bâtiments ou matériels afin de développer la compétitivité des filières endogènes.

En **Guyane**, l'ODEADOM a maintenu en 2012 son soutien aux différentes organisations professionnelles, coopératives ou associations, dans leur fonctionnement comme dans leurs besoins en formation, études ou rencontres techniques. L'effort financier pour la création de pâturages et l'installation de clôtures pour les petits ruminants a été poursuivi. En 2013, des investissements dans les exploitations porcines et aquacoles ont été encouragés.

L'accent a été mis, en **Martinique**, sur le soutien aux investissements individuels ou collectifs par le biais de nombreuses contreparties aux aides communautaires du FEADER. L'aide aux actions transversales de l'Union de coopératives MADIVIAL a aussi été renforcée.

Outre les aides classiques aux filières à **La Réunion**, l'année 2012 a été marquée par une participation de l'Office à deux projets importants : la création d'une usine d'aliments *pet food* et la construction d'un abattoir de volailles équipé d'un atelier de transformation en charcuterie et d'une station d'épuration. Ces contreparties aux aides du FEADER n'auraient pas été possibles sans les crédits du CIOM.
En 2013, l'ODEADOM a apporté son soutien à de nombreuses actions de formations, missions, conseils et analyses pour le fonctionnement toujours plus efficace des structures réunionnaises.
Par ailleurs, le projet DEFI (développement de l'élevage et des filières des interprofessions) qui vise à gagner 10 points de parts de marché en dix ans pour les produits carnés et laitiers, a entamé ses deuxième et troisième années de mise en œuvre, et commence à favoriser des installations d'éleveurs. Ce projet a trouvé l'armature de son soutien dans l'outil communautaire POSEI, largement renforcé par les crédits nationaux du CIOM, mobilisés par l'Office.

En étant devenu département depuis le 31 mars 2011 *(voir encadré)*, le cheptel mahorais doit être identifié. C'est pourquoi en 2012 et 2013, l'ODEADOM a poursuivi son action visant à accompagner les efforts de la Chambre d'agriculture, la CAPAM, au travers du recrutement de techniciens, la pose de boucles d'identification et la saisie dans la base nationale. Sur ces deux années, l'Office a aussi reconduit son aide à l'achat et au transport d'aliments pour le bétail ou l'aquaculture, **Mayotte** ne bénéficiant pas encore des aides communautaires et notamment du Régime spécifique d'approvisionnement (RSA).

À **Saint-Pierre-et-Miquelon**, et grâce aux crédits du CIOM, l'ODEADOM a engagé sa participation financière dans la construction d'un abattoir multi-espèces, ainsi que son atelier de découpe attenant, ayant une capacité de soixante-dix tonnes par an.
L'Office a également accordé son soutien à une entreprise aquacole, qui produit des coquilles Saint-Jacques à partir de naissains. Cette initiative prise pour pallier à la réduction de l'activité de la pêche connaît de grandes difficultés principalement liées à la nouveauté des pratiques et à la validation des protocoles de production.

Les modalités d'intervention de l'Office en 2012 sur crédits nationaux : engagements / paiements

Le total des engagements effectués en 2012 (hors engagements en contrepartie FEADER) en faveur des productions animales s'est élevé à 6 899 010 €, en augmentation de 9 % par rapport à 2011, dont 4 245 414 € engagés sur crédits CIOM.

▲ Oies Mascarel (La Réunion)
© ODEADOM

Montants engagés en 2012 par l'ODEADOM en faveur des productions animales (en €)

	Encadrement	Investissements	Assistance technique	Recherche	Autres	Total
Métropole						
Ciom			*30 000*			***30 000***
Guadeloupe						
Ciom			*30 000*			***30 000***
Guyane						
Traditionnel	228 750	264 000				**492 750**
Ciom		*113 275*	*50 000*			***163 275***
Martinique						
Traditionnel	485 927	108 020	67 688	8 500	9 060	**679 195**
Ciom	*6 300*		*17 000*			***23 300***
La Réunion						
Traditionnel	548 750	3 560	89 142	66 553	85 703	**793 708**
Ciom		*263 194*	*190 000*			***453 194***
Mayotte						
Traditionnel	307 153		95 598	35 375		**438 126**
Ciom	*319 922*	*1 223 072*	*1 112 651*			***2 655 645***
Saint-Pierre-et-Miquelon						
Traditionnel	30 000	104 450	5 367	80 000		**219 817**
Ciom	*68 550*	*302 000*	*1 450*	*548 000*		***920 000***
Total traditionnel	**1 600 580**	**480 030**	**287 795**	**190 428**	**94 763**	**2 653 596**
Total CIOM	***394 772***	***1 901 541***	***1 401 101***	***548 000***		***4 245 414***
Total général	**1 995 352**	**2 381 571**	**1 688 896**	**738 428**	**94 763**	**6 899 010**

Montants payés en 2012 par l'ODEADOM en faveur des productions animales (en €)

	Encadrement	Investissements	Assistance technique	Recherche	Autres	Total
Guadeloupe						
Ciom			*2 774*			***2 774***
Guyane						
Traditionnel	194 450					**194 450**
Ciom			*8 126*			***8 126***
Martinique						
Traditionnel	236 101		7 276			**243 377**
La Réunion						
Traditionnel	90 770		29 186		22 086	**142 042**
Mayotte						
Traditionnel	260 707		28 742	25 813		**315 262**
Ciom	*99 703*	*397 228*	*690 134*			***1 187 065***
Saint-Pierre-et-Miquelon						
Traditionnel	15 170	9 089	3 218	5 587		**33 064**
Ciom	*14 646*	*102 000*		*548 000*		***664 646***
Total traditionnel	**797 198**	**9 089**	**68 422**	**31 400**	**22 086**	**928 195**
Total CIOM	***114 349***	***499 228***	***701 034***	***548 000***		***1 862 611***
Total général	**911 547**	**508 317**	**769 456**	**579 400**	**22 086**	**2 790 806**

▲ Bovins métis zébus (Guyane)
© ODEADOM

▲ Brebis race Martinik et son petit (Guadeloupe)
© ODEADOM

Les modalités d'intervention de l'Office sur crédits communautaires

Les filières animales domiennes bénéficient de trois dispositifs communautaires :

- la mesure « structuration de l'élevage », qui vise à favoriser l'organisation des producteurs au sein de structures coopératives et interprofessionnelles ;
- la mesure « réseaux de référence », qui doit permettre la mise à disposition de données technico-économiques sur les filières ;
- la mesure « importations d'animaux vivants », qui subventionne les coûts de transport des animaux vers les départements d'outre-mer.

La mesure « structuration de l'élevage »

Depuis 2006, les filières animales des DOM peuvent bénéficier de soutien communautaire dans le cadre de la mesure « structuration de l'élevage » du programme POSEI France. Cette mesure octroie des aides communautaires aux éleveurs, aux structures et à l'animation des programmes. Il s'agit de programmes globaux de soutien aux activités de production et de commercialisation des produits locaux dans les secteurs de l'élevage et des produits laitiers.

Montants versés par filière pour la campagne 2012 au titre de la mesure du POSEI « structuration de l'élevage »

La Réunion		
ARIBEV-ARIV	Bovins viande	4 480 349,45 €
	Bovins lait	5 272 830,91 €
	Porcins	3 540 592,81 €
	Volailles	3 896 195,85 €
	Lapins	112 068,63 €
	DEFI	2 989 966,52 €
	Autres	983 405,18 €
Hors interpro	Ovins-caprins	28 629,78 €
Hors interpro	Apiculture	160 041,64 €
Total		**21 464 080,75 €**

Guadeloupe		
IGUAVIE	Bovins	1 308 590,08 €
	Porcins	1 560 316,02 €
	Caprins-ovins	80 943,51 €
	Lapins	66 375,58 €
	Volailles/œufs	15 775,88 €
	Apiculture	58 689,60 €
	Aquaculture	18 804,70 €
	Divers	914 182,02 €
Total		**4 023 677,38 €**

Guyane		
Organisations de producteurs	Bovins	544 526,62 €
	Ovins-caprins	35 401,53 €
	Porcins	408 681,61 €
	Volailles/lapins	414 681,77 €
	Autres	156 925,47 €
Total		**1 560 217,00 €**

Martinique		
AMIV	Bovins viande	1 202 942,43 €
	Bovins lait	88 584,38 €
	Porcins	1 611 546,53 €
	Ovins-caprins	268 665,60 €
	Lapins	141 798,09 €
	Volailles	1 539 508,80 €
	Aquaculture	46 397,02 €
	Autres	2 560 207,33 €
Total		**7 459 650,18 €**

Les interprofessions, ARIBEV et ARIV à La Réunion, AMIV en Martinique, IGUAVIE en Guadeloupe, sont en charge de la mise en œuvre du POSEI France au plan local. En Guyane, des structures de préfiguration interprofessionnelle ont vu le jour et commencent à s'organiser.

Au total, plus de 34 M€ ont été versés tous DOM confondus au titre de la campagne de réalisation 2012, dont 16 333 968,38 € sur fonds nationaux (CIOM).

Le programme POSEI, et notamment la mesure « structuration de l'élevage », évolue chaque année sur demande des professionnels des filières. Le nombre d'aides qui composent la mesure « structuration de l'élevage » a progressé de 76 % entre 2006 et 2012, dépassant même la centaine pour les quatre départements d'outre-mer concernés.

Les nouvelles aides agréées dans le programme 2012 concernent notamment l'amélioration de la productivité des élevages, la valorisation et l'acquisition de co-produits végétaux pour l'alimentation animale, la commercialisation de la viande bovine et porcine auprès des collectivités. Des modifications d'aides existantes ont consisté à un élargissement à de nouveaux produits ou nouvelles filières, ou encore à des augmentations et majorations de taux d'aide.

La mesure « réseaux de référence »

Dans le cadre du chapitre VI du programme POSEI France, les quatre départements d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique et La Réunion) bénéficient de la mesure « réseaux de références ». Il s'agit d'un dispositif « d'élaboration et de collecte de références technico-économiques sur les systèmes de productions animales » et « d'un suivi-évaluation des filières animales ».

L'Institut de l'élevage en tant que maître d'œuvre national assure l'animation et la coordination de ce programme. L'Institut du porc (IFIP) et l'Institut de l'aviculture (ITAVI) participent à ce travail et ont également été sollicités pour mettre en place un programme de travail pluriannuel 2006-2012 avec les organisations professionnelles et interprofessionnelles locales.

764 284 € ont été versés au titre de l'année 2012 pour cette mesure.

En 2012, les référentiels bovins lait, bovins viande, porcs, volailles et lapins ont été édités pour La Réunion, et des cas types porcs et petits ruminants pour les Antilles.

▲ Bovins au piquet (Mayotte)
© ODEADOM

Identification des ruminants à Mayotte

Dans le contexte de l'accession de Mayotte au statut de Région ultrapériphérique (RUP) au 1er janvier 2014, un des soutiens financiers de l'ODEADOM a porté sur l'identification des ruminants, mise en œuvre par la Chambre d'agriculture locale, la CAPAM.

Il y a peu, l'identification des animaux d'élevage était encore embryonnaire, alors qu'elle est un prérequis essentiel aux actions de santé animale, de sécurité sanitaire et alimentaire ainsi qu'à la structuration technique et économique des filières.

Conscient de ces enjeux, l'Office subventionne depuis trois ans des postes de techniciens, acteurs de l'identification, la formation de ce personnel mais aussi l'acquisition de matériel informatique, le développement d'un logiciel, ainsi que l'achat de matériels d'identification, tel que boucles pour animaux, pinces pour les poser, et registres d'élevage qui doivent être tenus par les éleveurs.

Depuis 2011, plus de 500 000 € ont été consacrés à cette action, obligatoire et essentielle.

La mesure « importations d'animaux vivants » (IAV)

Les modalités d'intervention de l'Office

Cette mesure vise à satisfaire les besoins de développement des cheptels locaux et à compenser le surcoût d'acheminement élevé des animaux. Elle couvre les échanges inter-DOM d'animaux nés dans les DOM.

L'Office assure le paiement de cette aide au fil de l'eau, sur deux exercices FEAGA (n et n+1). Depuis 2010, un complément sur fonds nationaux (CIOM) intervient pour éviter d'éventuels stabilisateurs si les fonds communautaires s'avéraient insuffisants au regard des demandes déposées.

Pour l'année de réalisation 2012, le budget FEAGA 2012 a été sollicité à hauteur de 77 466 €, le budget FEAGA 2013 à hauteur de 745 649 € et le complément national à hauteur de 331 437 €. Le total de la campagne 2012 s'élève donc à 1 154 552 €, en légère augmentation par rapport à 2011 (+3 %). Cependant, les réalisations restent limitées par rapport au pic de 2010, suite à la modification du programme POSEI 2010 intégrant dès 2011 un plafonnement de l'aide à 80 % du coût de transport.

Exécution financière de la mesure IAV, années 2006 à 2012 (en €)

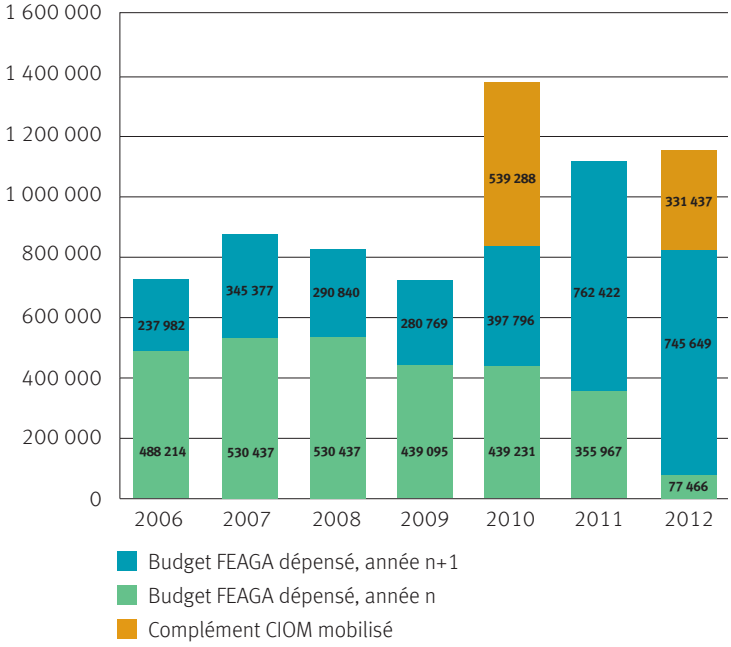

Les faits marquants de l'année 2012

Importations 2012 par DOM

Espèce	Guadeloupe		Guyane		Martinique		La Réunion	
	Unités importées	Montant payé	Unités importées	Montant payé	Unités importées	Montant payé	Unités importées	Montant payé
Poussins	369 336	115 705 €	193 774	88 111 €	1 476 129	478 135 €	391 296	164 966 €
Œufs à couver	-	- €	3 960	673 €	-	- €	765 760	128 544 €
Lapins	802	7 086 €	-	- €	2 511	55 875 €	894	8 940 €
Ovins/caprins	-	- €	-	- €	-	- €	-	- €
Bovins	-	- €	-	- €	-	- €	-	- €
Chevaux	-	- €	4	4 400 €	8	8 800 €	-	- €
Porcins	20	6 000 €	83	24 900 €	366	62 417 €	-	- €
Total 2012		**128 792 €**		**118 084 €**		**605 227 €**		**302 450 €**
Total 2011		**255 238 €**		**149 039 €**		**535 689 €**		**178 423 €**
Total 2012	**1 154 552 € (paiement au fil de l'eau sur année FEAGA 2012 et 2013 et CIOM)**							
Total 2011	**1 118 389 € (FEAGA 2011 et 2012)**							

Initié en 2011, le montant de l'aide est plafonné à hauteur de 80 % du coût du transport, entraînant ainsi la baisse des montants unitaires d'aide ayant pour impact la diminution du nombre de bovins, porcins et lapins importés. Pour les filières bovines et caprines, aucune importation n'a été constatée en 2012.
Cette nouvelle règle de calcul a également engendré de la complexité dans la gestion des dossiers.

Le total des aides versées en 2012 s'élève à 1 154 552 €.

En **Guadeloupe**, le montant versé de 128 792 €, a diminué de 50 % par rapport à 2011. Il représente 11 % des montants versés pour cette mesure. Cette baisse touche plus particulièrement les filières volaille (-46 % des quantités importées), et porcine (-67 %). Il est à noter l'absence d'importation bovine, suite à l'interruption de la ligne d'avion cargo entre la métropole et le département, augmentant le coût et les risques d'acheminement (par bateau).
En **Guyane**, le montant d'aide versé est de 118 084 €, correspondant à 10 % de la mesure ; il a diminué de 21 % par rapport à 2011. Cette baisse est due principalement à la faiblesse des importations dans les filières œufs à couver (-31 %), chevaline (-80 %) et à l'arrêt pour la filière ovin-caprin suite aux difficultés d'adaptation de ces espèces au pâturage guyanais.
En **Martinique**, le montant versé augmente de 13 % par rapport à l'année précédente et atteint 605 227 €. La Martinique est le département qui mobilise le plus cette mesure puisque les montants versés représentent 52 % de la totalité de la mesure. La progression concerne principalement les filières porcine, avicole, mais également la filière cunicole, ce qui participe ainsi à sa relance.
À **La Réunion**, le montant total versé est de 302 405 € et représente 36 % du montant de la mesure, en progression de +70 % par rapport à 2011. L'importation d'œufs à couver pour un montant d'aide de 128 544 € explique principalement cette augmentation.

Les faits marquants à mi-parcours de la campagne 2013

L'enveloppe budgétaire allouée au titre de la campagne IAV 2013 est de 2 690 000 €, soit 690 000 € de budget FEAGA et 2 000 000 € de complément national CIOM.

Elle se répartit entre les quatre départements d'outre-mer suivant les besoins exprimés : la Guadeloupe, 400 000 € ; la Guyane, 290 000 € ; la Martinique, 1 300 000 € ; La Réunion, 700 000 €.
En 2013, les nouvelles règles de gestion de la mesure IAV sont simplifiées.
Au premier semestre 2013, 152 dossiers sont réceptionnés à l'Office.
On note une légère augmentation des importations par rapport à la même période en 2012. Ont été importées en 2012, 949 991 unités d'animaux et en 2013, 1 177 620 unités d'animaux (soit une progression de + 24 %). Ces importations concernent essentiellement les filières volailles, œufs à couver et porcins.

Importations au 30 juin 2013 par DOM

Espèce	Guadeloupe		Guyane		Martinique		La Réunion	
	Unités importées	Montant payé	Unités importées	Montant payé	Unités importées	Montant payé	Unités importées	Montant payé
Poussins	133 005	63 828 €	88 497	44 199 €	672 295	322 702 €	332 701	165 245 €
Œufs à couver	-	- €	18 360	9 180 €	-	- €	537 344	242 330 €
Lapins	350	2 653 €	-	- €	-	- €	-	- €
Ovins/caprins	-	- €	-	- €	-	- €	-	- €
Bovins	-	- €	-	- €	-	- €	-	- €
Chevaux	-	- €	-	- €	-	- €	-	- €
Porcins	19	5 700 €	49	12 250 €	-	- €	-	- €
Total 2013		**72 180 €**		**65 629 €**		**322 702 €**		**407 575 €**
Total 2012		**128 792 €**		**118 084 €**		**605 227 €**		**302 450 €**
Total 2013	**Au 30 juin 2013,152 dossiers d'aide réceptionnés pour un montant de 868 086 € d'aide.**							
Total 2012	**1 154 552 € (paiement au fil de l'eau sur année FEAGA 2012 et 2013 et CIOM)**							

Le Régime spécifique d'approvisionnement

L'année 2012

L'année 2012 aura été marquée par :
• l'extension de la **dématérialisation de la procédure de la gestion** des certificats à l'ensemble des DOM ;
• la **délégation de la délivrance des certificats à l'ODEADOM**.

Dans un objectif de simplification administrative et de réduction des délais, la procédure dématérialisée, à savoir le système CALAO (Certificat aide en ligne pour l'approvisionnement outre-mer) mis à la disposition des opérateurs réunionnais début 2011, a été élargie aux autres RUP françaises début 2012.

Par ailleurs, depuis cette même année, la délivrance des certificats auparavant assurée par les services locaux des Douanes, a été déléguée à l'ODEADOM.

Désormais, le dépôt des demandes de certificats par les opérateurs ou leur(s) transitaire(s), la délivrance du certificat par l'ODEADOM, l'imputation des certificats par les opérateurs ou leur(s) transitaire(s), le visa des imputations par les services locaux des Douanes et la transmission du certificat « aide » à l'ODEADOM pour paiement se font *via* l'outil Web CALAO.

Les conséquences de cette dématérialisation sont :
• des formalités simplifiées (plus de déplacements pour les opérateurs, plus de transmission de documents papiers par courrier postal) ;
• des délais de traitements courts.

Ainsi, les délais de paiement qui étaient en moyenne de 67 jours entre la date de visa des imputations des certificats par les Douanes et la date de paiement pour les certificats « papiers » sont passés à 27 jours en moyenne pour les certificats dématérialisés.

L'année 2013

Les faits marquants de l'année 2013 sont l'augmentation de l'enveloppe RSA et la préparation de l'entrée de Mayotte dans le dispositif à compter du 1er janvier 2014 :
• l'allocation budgétaire constante depuis 2006 (20,7 M€), à l'exception de l'année 2009 pour laquelle la fiche financière diminuait l'allocation RSA au profit des MFPA, a été revue à la hausse de manière substantielle (+ 30 %). En effet, le règlement (UE) du Parlement européen et du Conseil n° 228/2013 du 13 mars 2013 (abrogeant le règlement (CE) du Conseil n° 247/2006) a porté le plafond de l'enveloppe financière pour les DOM à 26,9 M€ à compter de la campagne 2013 ;
• une formation a été apportée en novembre 2013 par l'ODEADOM aux agents de la DAAF de Mayotte, des services des Douanes locales ainsi qu'aux opérateurs et aux transitaires mahorais : présentation du dispositif, de l'outil Web de gestion CALAO et visite des entreprises (rappel des conditions préalables à l'enregistrement en tant qu'opérateur du RSA).

Les chiffres clefs

20,58 M€ d'aides ont été payées au titre de la **campagne année civile 2012**, soit une utilisation des contingents à hauteur de **99,4 %**.

Une hausse moyenne de 1,45 % des montants aidés a été observée, avec une grande hétérogénéité entre DOM : + 24 % pour la Guyane ; + 3,4 % pour la Martinique ; + 2,3 % pour la Guadeloupe ; - 0,4 % pour La Réunion.

La grande majorité des introductions d'origine U.E. est toujours effectuée par La Réunion, qui représente 58 % des aides.

À l'image des années précédentes, les aides versées concernent essentiellement les **céréales** et autres produits destinés à l'alimentation humaine et animale qui mobilisent 18,5 M€ en 2012, soit 90 % du montant payé dans le cadre de cette mesure. Cette caractéristique valable pour tous les DOM concernés reflète les priorités de la mesure RSA du POSEI France.

À la date du 15 novembre 2013, **des certificats ont été délivrés pour un montant d'aide de 24,45 M€** d'aides au titre de la **campagne année civile 2013**, soit une utilisation des contingents à hauteur de **91 %**.

Toujours à cette même date, les constatations sont identiques à celles de la campagne 2012 : La Réunion représente, en termes d'introductions d'origine U.E., 61 % des aides. 90 % des aides payées concernent les céréales et autres produits destinés à l'alimentation humaine et animale.

Depuis quelques campagnes, la grande tendance est une consommation de plus en plus rapide des contingents, certains étant atteints bien avant le 31 décembre.

L'accès de Mayotte au RSA

Au 1er janvier 2014, Mayotte pourra à son tour bénéficier du dispositif RSA en qualité de RUP.
La liste des produits éligibles au dispositif a été ouverte aux produits destinés à la consommation humaine directe (produits de première nécessité pour lesquels l'application des droits de douane induirait un surcoût pour le panier de la ménagère).
Cette entrée de Mayotte dans le dispositif se fait à enveloppe constante (26,9 M€).

▲ Étal du marché de Fort-de-France proposant caramboles, bananes, piments... (Martinique)
© ODEADOM

Annexes

Les paiements réalisés

Évolution des paiements du programme POSEI France (crédits communautaires et complément national)

Montants versés par année de réalisation (milliers d'euros)

	2009	2010	2011	2012
RSA	19 639	20 378	20 212	20 575
Mesure Primes animales aux éleveurs de ruminants	12 193	13 861	15 382	15 845
Mesure Structuration de l'élevage	19 564	25 775	32 558	34 508
Mesure Importation d'animaux vivants	720	1 376	1 118	1 155
Mesure Productions végétales de diversification	12 600	12 595	14 654	16 441
Mesure Canne-sucre-rhum	74 800	74 798	74 708	74 792
Mesure en faveur de la filière banane	129 097	129 100	129 100	147 620
Céréales et oléagineux en Guyane	-	3 546	4	488
Réseaux de références	858	936	852	844
Programme d'assistance technique	252	406	302	318
Total programme POSEI France	**269 723**	**282 770**	**288 891**	**312 585**

Sources : ASP/ODEADOM

▾ Paysage agricole de la commune de Goyave (Guadeloupe)
© ODEADOM

▾ Papayers sur abattis (Guyane)
© ODEADOM

Évolution des paiements nationaux (incluant le complément national au programme POSEI France)

Montants versés par année civile (millions d'euros)

	2010	2011	2012	2013
Encadrement	2,20	2,14	2,40	2,31
Élevage	0,36	0,61	0,69	0,48
Investissements	1,71	1,82	3,50	2,93
Recherche, développement et expérimentation	0,57	1,01	1,51	1,90
Assistance technique	0,46	0,71	1,16	1,24
Production de produits agricoles de qualité	-	0,01	0,05	0,06
Divers dispositifs sur fonds CIOM (AML, de minimis,...)	1,35	1,17	0,15	-
Autres interventions dont contrepartie nationale au programme de promotion du logo RUP	1,00	0,68	0,07	0,09
Complément national au programme POSEI	0,10	6,36	13,28	19,86
Contrepartie nationale FEADER (paiements associés - crédits de paiement délégués à l'ASP)	-	-	2,42	2,00
Études, expertises, missions	-	-	0,04	0,26
Total	**7,74**	**14,51**	**25,27**	**31,13**

Source : ODEADOM

Répartition des versements entre crédits traditionnels et crédits CIOM par année civile (millions d'euros)

	2010	2011	2012	2013
Crédits traditionnels	6,09	5,58	5,19	4,86
Crédits CIOM	1,65	8,94	20,08	26,27
Total	**7,74**	**14,51**	**25,27**	**31,13**

Source : ODEADOM

▾ Paysage agricole réunionnais (La Réunion)

© ODEADOM

Organigramme de l'ODEADOM

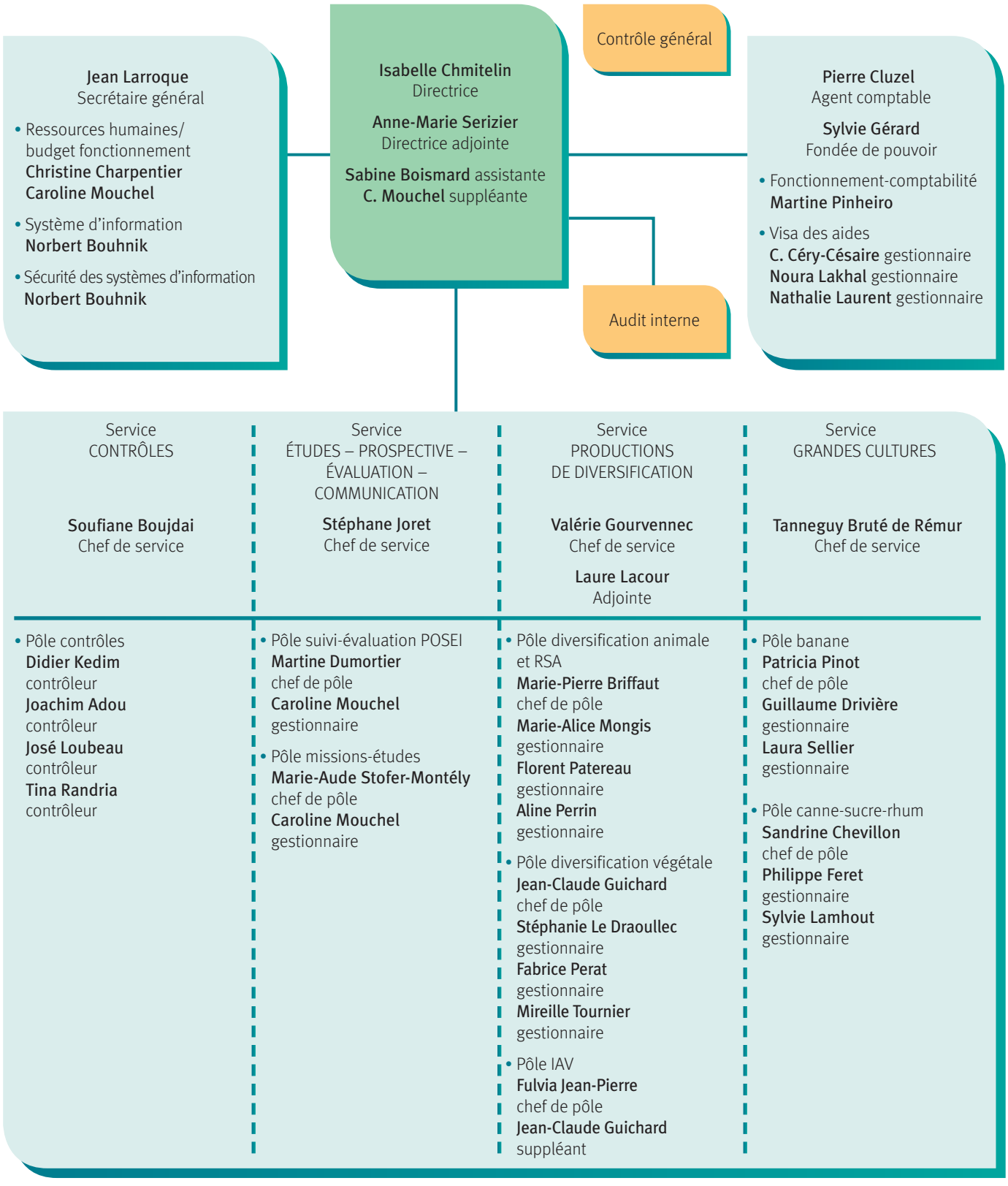

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

ODEADOM

Office de développement
de l'économie agricole
d'outre-mer

12, rue Henri Rol-Tanguy
TSA 60006
93555 Montreuil-sous-Bois Cedex
Adresse électronique : odeadom@odeadom.fr
Tél. : 01 41 63 19 70
Fax : 01 41 63 19 45

Informations complémentaires : **www.odeadom.fr**
Photothèque : **www.imagom.net**

© FROMATIQUES EDITIONS Imprimé sur du papier issu de forêts durablement gérées – Photos © ODEADOM, © X. Remongin / Ministère de l'agriculture de l'agroalimentaire et de la forêt